

Rennes, le 20 juillet 2012

Monsieur le Premier ministre,

Les récents propos à la presse de Monsieur Jérôme CAHUZAC, ministre délégué au Budget, annonçant la remise en cause de certains projets d'infrastructures ferroviaires à grande vitesse ont causé beaucoup d'émoi en Bretagne.

Chacun considère comme acquise la prolongation de la ligne à grande vitesse entre Le Mans et Rennes. Même si cette partie du projet ne semblait pas visée par les propos ministériels, le doute a été instillé et vous seul pouvez le lever. C'est le premier point sur lequel je vous sollicite.

Cependant cette section Le Mans-Rennes n'est qu'une partie du projet breton qui consiste à mettre Brest et Quimper à trois heures effectives de Paris.

Si la LGV Ouest devait s'arrêter à Rennes, le fossé existant entre l'ouest et l'est breton se creuserait encore plus, et le développement de l'Ouest breton s'en trouverait fortement inhibé. Le groupe des élus de la droite et du centre que je préside au Conseil régional a plaidé auprès de votre prédécesseur pour obtenir que l'intégralité du projet breton soit inscrite dans le Schéma National des Infrastructures de Transport. La version finale du Schéma prend désormais en compte la prolongation de la ligne à grande vitesse vers Brest et Quimper au titre du désenclavement des territoires.

Lors de sa session de juin 2012, notre assemblée régionale a été saisie d'une étude de scénarios réalisée par SETEC et RFF dans la perspective du débat public prévu en 2013 sur la phase II du projet. Cette étude rapporte le coût de la création de nouvelles sections ferroviaires, chiffré entre deux et cinq milliards d'euros selon les scénarios, aux minutes gagnées ou aux gains financiers pour les partenaires. Elle ne prend pas en compte les critères de développement économique et valeur ajoutée pourtant recommandés pour les projets de grandes infrastructures de transport.

Monsieur Jean-Yves Le Drian, encore président de notre Assemblée lors de cette session, a reconnu la pertinence de mon propos et a même avancé l'idée d'une étude complémentaire.



